



LE MOT DU CSEC

CONSTATS - ANALYSES - REVENDICATIONS

AOÛT 2025



UNE SITUATION ÉCONOMIQUE SAINEMENT GÉRÉE... ...MAIS QUI DOIT PROFITER AUX POSTIERS !

Les élus CSEC ont été consultés sur la situation économique de l'entreprise. FO Com considère que celle-ci est plutôt sainement gérée malgré un contexte géopolitique incertain. Toutefois, nous déplorons que les postiers ne bénéficient qu'insuffisamment de cette situation. Nous parlons-là, évidemment, de Négociations Annuelles Obligatoires à la hauteur, ce qui ne fut pas le cas cette année. En effet, une entreprise comme La Poste semble avoir les reins solides, une bonne gestion, etc... Alors pourquoi dans ce cas ne pas augmenter plus significativement les postiers ? Également, cette situation financière cohérente devrait permettre à l'entreprise d'embaucher en CDI bien plus de personnes plutôt qu'avoir un recours élevé à la sous-traitance ou la force de travail variable (CDD, intérim). FO Com déplore ce manque d'ambition et de courage économique !

Enfin, FO Com aimerait que le discours sur les territoires reste cohérent avec ce qu'annonce le Groupe ; en effet, on nous dépeint souvent, en local, un tableau plutôt négatif voire catastrophiste, sans doute pour mieux expliquer les multiples réorganisations qui tranchent à la machette le personnel, les conditions de travail, etc.

LOGISSIMO EN PLEINE ÉVOLUTION

La Branche a présenté les dernières évolutions de l'activité Logissimo. FO Com ne conteste pas le fait que celle-ci soit en pleine expansion et permette d'ailleurs, parfois, à des anciens facteurs en restrictions médicales ou en situation de handicap de bénéficier d'un poste fixe pour continuer à travailler. Toutefois, les éléments d'évolution présentés nous posent quelques questions. D'abord, sur l'activité elle-même : les agents devront s'adapter aux changements de circuits, aux nouveaux molocs et aux nouveaux outils de gestions et d'acheminement... Et sans avoir le grade correspondant. Au début de Logissimo, n'étaient-ce pas les FSE II.1 ou II.2 qui réalisaient ce qu'on appelait alors les nouveaux services ? Aujourd'hui, ce sont des postiers I.2 ou I.3...

DES CHAUSSURES DE SÉCU EN DISTRIBUTION

De nouvelles chaussures plus souples, flexibles seront déployées pour les postiers afin de réduire l'accidentologie en travaux extérieurs. Leur port sera obligatoire puisqu'il s'agit d'un EPI.

FO Com pense que cette démarche ne devrait pas être étendue sur les tournées VAE et piétonnes. En effet, même si ces chaussures sont plus légères que les paquebots actuels, elles restent inadaptées pour marcher sur des distances plus longues. Donc, d'accord pour les tournées 4RM mais pas pour les tournées VAE et piétonnes.

La Branche a présenté ensuite un nouveau contenant réfrigéré pour la distribution des petits plats portés. Là aussi cette glacière bleue et surtout son utilisation nous interrogent. Les normes d'hygiène dont doit bénéficier ce genre de transport sont drastiques et on comprend bien pourquoi. Qui sera chargé de nettoyer les contenants ? Où seront stockés les plats en attendant d'être mis dans les glacières avant leur distribution ? Qui contrôlera les températures ? Qui vérifiera si la chaîne du froid n'a pas été brisée ? Est-ce que la distribution des PPP sera mutualisée avec la distribution du courrier ou des colis ? etc, etc... Bien-sûr, la Branche a répondu à tout et tout va bien... Dont acte !

Le DRH de la BSCC nous dit que ce projet a été monté en association avec les médecins du travail, FO Com demande donc les résultats écrits des études médicales qui prouvent que les chaussures de sécurité sont complètement adaptées en travaux extérieurs. Et là, et bien aucun rapport n'existe !

N'allons-nous pas créer de nouveaux risques pour l'agent « les blessures de fatigue, tendinite, transpiration excessive, ... » dus à une chaussure non ou mal adaptée ?



LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA POSTE SUBIT UN LIFTING

FO Com dénonce la disparition de l'article concernant la carte professionnelle. Cela nous interpelle car elle est un moyen supplémentaire pour renforcer la confiance envers les clients face à des personnes mal intentionnées qui utiliseraient l'uniforme de La Poste. Également, cette carte pro est demandée pour l'accès aux RIE.

La Poste répond que la sécurisation d'une carte n'est pas assurée mais pour FO, elle a largement les moyens d'en confectionner une très sécurisée par ses filiales numériques par exemple et d'établir un process (remise d'une carte contre signature, restitution obligatoire en cas de départ de l'entreprise, contrôle et suivi rigoureux des services RH de proximité, ...). Il existe un réel intérêt de conserver la carte professionnelle.



LA RESTAURATION COLLECTIVE

Les 32 CSEE devaient se prononcer pour ou contre la signature d'une convention pour la délégation de gestion de la restauration collective. Le résultat est annoncé au CSEC. 3 CSEE ont refusé, les 29 autres ont voté pour la délégation de gestion. FO Com se satisfait de ce résultat qui permettra aux postiers qui le souhaitent et qui ont la possibilité d'en bénéficier de prendre des repas équilibrés à moindre coût.

La convention proposée permet aussi aux postiers retraités et aux ayants-droits la possibilité d'accès aux restaurants interentreprises. C'était une demande de FO Com. À noter que La Poste est contre cette démarche.